

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Karyn Vincent

<https://www.cadre21.org/membres/eed320fd440c5f5573e94c7c>

Date d'obtention : 2023-03-10 20:31:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la méthode d'intervention Sexto que je ne peux pas agir aléatoirement. Il y a une procédure et un fonctionnement qui doit être respecté afin de permettre le bon déroulement de l'intervention pour tous. La méthode me permet de connaître quel est mon rôle et en quoi consiste mes responsabilités dans le cadre scolaire. Je ne suis pas mandataire de la police mais en tant qu'intervenant scolaire je suis au premier plan pour faire en sorte d'aller d'évaluer adéquatement l'évènement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va m'apporter une technique et une procédure de travail et des subtilités que je ne connaissais pas. Quoi faire en cas d'un acte malveillant par exemple. Elle me permet également de connaître les limites de mon intervention et donc de faire mon travail correctement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Mon ouverture et ma bienveillance. Faire une intervention sans préjugé. Devenir un soutien pour la personne qui dénonce et la victime. Mais surtout de retenir que je dois agir rapidement, rassurer la victime et de respecter la confidentialité.